REGLEMENT DES COUPES DE L'INDRE
Valable à compter de la SAISON 2020/2021

Généralités :

Les coupes de l'Indre sont réservées aux catégories cadets à vétérans. Les horaires et journées des rencontres ne doivent pas se fixer par rapport aux possibilités des cadets et juniors, les adultes restent prioritaires.

Un joueur ou joueuse ne peut s'engager que dans une seule équipe, toutefois, un même club peut engager plusieurs équipes dans une même coupe, à condition que ces équipes soient numérotées et que les titulaires soient nominativement indiqués.

Chaque équipe doit impérativement présenter le jour de la rencontre au moins un titulaire prévu officiellement lors de l'engagement.

Remplacements autorisés :

Les remplacements éventuels seront choisis parmi les joueurs non engagés dans une autre coupe, ils doivent correspondre aux critères de classement et ne pourront jouer dans une autre équipe.
Les joueurs éliminés d'une coupe ne pourront pas être remplaçants dans la même (ou une autre) coupe, pour un autre tour.
Toute infraction entraînera le forfait de l'équipe fautive.

Règlement pour les féminines :

Même règlement que pour les coupes masculines. Une joueuse, seule licenciée de son club, peut s'engager dans une coupe masculine de son club en fonction de son classement ou de celui de son partenaire. Les féminines classées 10 et + peuvent jouer dans les coupes masculines.

Déroulement des épreuves :

La formule est celle de la coupe Davis, deux simples, un double et deux simples. Pour l'esprit sportif, il est souhaitable que les 5 parties soient disputées, même si le sort de la rencontre est acquis avant.
Les parties se jouent au meilleur des 5 sets.
Les matchs se jouent sur les tables du club premier nommé.
La **responsabilité d'organiser la rencontre incombe à l'équipe receveuse**. Si à la date butoir la rencontre n'est pas disputée, **l'équipe receveuse sera déclarée battue par forfait.** A elle de prévenir suffisamment tôt le responsable de cette compétition si elle rencontre des difficultés avec l'équipe visiteuse.
En cas de désaccord sur les dates, le match se déroulera le dernier jour de la date limite. L'équipe qui ne pourra pas jouer à cette date limite sera déclarée vaincue par forfait. Il n'y aura pas de report.
Tout forfait à quelque niveau qu'il soit de la compétition entraînera une amende de 20 euros.
Pour toute feuille de match non parvenue au Comité 48 heures après la date butoir, le club gagnant sera pénalisé de 20€ et pourra être déclaré vaincu par la commission sportive.
Le tirage au sort sera intégral dès le début des coupes.
Lors d'un tour préliminaire et éventuellement en 1/8 de finale, dans la mesure du possible, 2 équipes d'un même club ne pourront pas se rencontrer.
S'il y a moins de 4 équipes engagées dans une coupe le Comité décidera si cette coupe doit être disputée.
Les joueurs et joueuses seraient alors répartis, s'ils le désirent dans une autre coupe.

FORMALITES D'ENGAGEMENT

Rappel : aucun règlement ne doit être joint aux engagements. La facturation sera envoyée aux clubs ultérieurement.
Important : les classements pris en compte pour toute la saison de coupe de l'Indre seront les classements de début de saison.

Pour les finales, l'attribution des lettres sera **déterminée par les résultats des demi-finales**. L'équipe ayant réalisé la meilleure performance (score et si nécessaire sets ou points) des demi-finales, aura les lettres A et B l'autre les lettres X et Y.

Le CITT met en compétition 8 coupes :

COUPE 5 et 6 (engagement 10 euros par équipe).
Chaque équipe est obligatoirement composée de deux joueurs classés 5 et 6.

COUPE 7 et 8 (engagement 10 euros par équipe).
Chaque équipe est obligatoirement composée de deux joueurs classés de 5 à 8.

COUPE 9 et 10 (engagement 10 euros par équipe).
Chaque équipe est obligatoirement composée de deux joueurs classés de 5 à 10.

COUPE 11 et 12 (engagement 10 euros par équipe).
Chaque équipe est obligatoirement composée de deux joueurs classés de 5 à 12.

COUPE 13 à 15 (engagement 10 euros par équipe).
Chaque équipe est obligatoirement composée de deux joueurs classés de 5 à 15

COUPE ÉLITE (engagement 10 euros par équipe).
Chaque équipe est obligatoirement composée de deux joueurs ; ouverte à tous.

COUPE FÉMININE 5 à 9 (engagement 10 euros par équipe).
Chaque équipe est obligatoirement composée de deux joueuses classées 5 à 9.

COUPE FÉMININE 5 et 6 (engagement 10 euros par équipe).
Chaque équipe est obligatoirement composée de deux joueuses classées 5 à 6.

Les engagements doivent parvenir avant le 10 octobre au Comité de l'Indre de Tennis de Table, 89/25 allée des platanes, 36000 Châteauroux citt36@hotmail.fr ou à François Reignoux francois.reignoux@wanadoo.fr

Les dates limites des différents tours seront déterminées en fonction des engagements. Les finales sont fixées en fin de saison dans un lieu à déterminer.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter :
le secrétariat du CITT au 02 54 35 55 23 e-mail **citt36@hotmail.fr**
ou François REIGNOUX au 02 54 26 08 40 e-mail **francois.reignoux@wanadoo.fr**

Une photo de la feuille de match est à envoyer juste après la rencontre sous la responsabilité de l'équipe gagnante à francois.reignoux@wanadoo.fr et à citt36@hotmail.fr

NB : en cas de litiges non prévus dans le présent règlement, les règlements fédéraux seront appliqués.